

Réf: Dossier N° 120217

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KAVAL CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « KAVAL CI »

Siège social Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY
RESIDENTIEL, LOT N° 60, SECTION DO, PARCELLE 143., Lot 60,
Ilot .

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 27/06/2022 reçus par Me OBROU GUILLAUME, et enregistrés au CEPICI le 29/06/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KAVAL CÔTE D'IVOIRE » en abrégé «
KAVAL CI »

Objet : La société a pour objet, en Republique de Côte d'Ivoire et à l'étranger:

- Achat et vente de Fournitures de bureau;
- Achat et vente de matériels et consommables informatiques;
- Import-export d'articles de tout genre;
- Location et vente de véhicules et engins;
- Prestations de services divers;
- Intermédiation immobilière
- Négoces dans tous les domaines;
- Bâtiment et Travaux Publics (B.T.P)

- La participation de la société dans toutes entreprises commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher d'une manière quelconque à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

- La prise de participation par voie d'apport, de souscription, d'achat de titre et de part d'intérêt, de constitution et gestion de société ou autrement;

- Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant

se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à tous les objets similaires.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Marcory, ABIDJAN MARCORY RESIDENTIEL, LOT N° 60, SECTION DO, PARCELLE 143., Lot 60, Ilot .

Dirigeant(s) : M TOURE LAMINE KHAIRABA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-05856 du 01/07/2022 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°29340/GTCA/RC/2022 du 01/07/2022

